Case
FRC
16856
FRC.1
9032

OPINION

DE M. DE CUSSY,

DÉPUTÉ DE CAEN,

Sur la Fabrication de la Monnoie de Billon,

Prononcée à la Séance du 29 Août 1790.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

OPINION

DE M. DE CUSSY,

DÉPUTÉ DE L'AUBE,

Sur le Projet de Loi relatif [illegible]

Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

OPINION

DE M. DE CUSSY,

DÉPUTÉ DE CAEN,

Sur la Fabrication de la Monnoie de Billon,

Prononcée à la Séance du 29 Août 1790.

MESSIEURS,

QUOIQUE rien de ce qui intéreſſe l'ordre public ne puiſſe paroître indifférent aux régénérateurs de cet Empire, j'oſe croire que ce qui touche immédiatement à l'intérêt de la claſſe la moins fortunée des citoyens, excitera, dans tous les temps, votre vigilance la plus active & votre attention la plus ſoutenue. Permettez-moi, Meſſieurs, de les réclamer en ce moment, où j'ai à vous entretenir de la Monnoie baſſe, de celle qui détermine en quelque ſorte les ſalaires du Peuple, facilite ſes tranſactions journalières, & fixe le prix des denrée de première néceſſité.

Si je n'étois accoutumé à reſpecter, dans tous les

Députés de la Nation, des hommes dignes de la confiance qu'ils ont obtenue, je ſerois tenté de vous dire, Meſſieurs, que le projet, qui vous a été préſenté par le Rapporteur de votre Comité des Finances, eſt une ſuite de l'attentat qu'un Miniſtre audacieux n'a pas craint d'exécuter contre les propriétés mobiliaires de la Nation. M. de Calonne a dégradé d'un quinzième de poids l'or deſtiné à circuler entre les mains de l'homme puiſſant ; on vous propoſe, en ce moment, d'affoiblir d'un dixième le poids d'une Monnoie baſſe, conſacrée particulièrement aux beſoins & à l'acquit des ſervices journaliers du Peuple.

En affoibliſſant le poids de notre Monnoie d'or, M. de Calonne en conſerva du moins le titre. Si même on veut ajouter foi aux procès-verbaux qu'il ordonna, quoique la Cour des Monnoies, cette gardienne incorruptible de nos lois monétaires, en ait démontré l'irrégularité, j'ai preſque dit l'infidélité, il employa, s'il faut l'en croire, une grande partie du bénéfice qu'il réſervoit au fiſc ſur le poids des anciens louis, à rétablir le titre des nouveaux. Mais, enfin, les louis neufs furent fabriqués au même degré de fin que celui que renfermoient ou auroient dû renfermer les anciens. Aujourd'hui votre Comité vous propoſe d'ordonner une nouvelle fabrication de Billon, dans laquelle on diminuera d'un cinquième la foible quantité d'argent fin, employé dans la fonte des ſols fabriqués en exécution de l'Edit de 1738.

En comparant ce qui a été fait ſur vos Monnoies précieuſes, & ce qu'on vous propoſe aujourd'hui de faire ſur vos Monnoies baſſes, ne pourroit-on pas croire que l'on voudroit vous amener par degrés, à votre inſçu & contre vos intentions, à la déplorable néceſſité d'altérer le titre, ou d'affoiblir le poids de vos Monnoies d'argent pour rétablir entre tous vos métaux une juſte & convenable proportion? Ce projet déteſtable fut celui de M. de Ca-

lonne. Le crime de ſa penſée eſt tracé de ſa propre main dans une apoſtille miſe en marge d'un mémoire qui lui fut adreſſé pour lui démontrer le danger de ſon opération ſur nos Monnoies d'or, & la néceſſité qui en réſulteroit d'affoiblir enſuite nos Monnoies d'argent.

Ce Mémoire & cette note exiſtent encore; il ſeroit poſſible de les produire.

Ce témoignage poſitif doit convaincre les plus incrédules, que ce Miniſtre forma le projet criminel de s'emparer du quinzième des capitaux de la Nation. Il n'ignoroit pas, cet Adminiſtrateur infidèle, que l'exportation momentanée de notre or avoit, pour unique cauſe, l'importation exceſſive de l'argent étranger qu'il attiroit en France par des opérations ruineuſes. Après avoir fixé chez nous les Monnoies d'or, en les affoibliſſant, il ſavoit que l'argent s'enfuiroit à ſon tour; &, ſous le ſpécieux prétexte de le retenir, il auroit affoibli ſon poids ou altéré ſa pureté.

Je ſuis bien éloigné, Meſſieurs, de penſer qu'un Citoyen honorable, inveſti de la confiance de ſes Concitoyens & de l'eſtime de ſes Collegues, ait participé à ces projets déſaſtrueux : mais des combinaiſons différentes peuvent conduire aux mêmes réſultats. Tandis que le crime, qui veille ſans ceſſe, prépare ſes projets, l'induſtrie, qui dort rarement, ſait ſouvent en faire ſon profit.

Un traité de commerce fatal à la France a paralyſé les ateliers de nos Provinces & tari une des ſources de nos richeſſes. L'or du Pérou & l'argent du Mexique ſe détournent de nos laboratoires. Les nobles ſacrifices du patriotiſme ſont les ſeuls reſſorts qui faſſent mouvoir, depuis quelque temps, les balanciers de nos Monnoies. Le numéraire à peine frappé s'échappe de nos mains & & diſparoît. Une partie retenue par l'égoïſme, ou cachée par la méfiance, retourne au ſein de la terre; une autre

accaparée par l'avidité, produit des gains énormes & illicites ; une autre, enfin, suit les émigrations de ce François timides ou coupables, qui ne se sentant pas dignes d'échanger de vaines prérogatives contre le titre honorable de citoyen, ont couru dans des terres étrangères porter leurs inquiétudes & leurs richesses. Pendant ce temps, votre courage lutte contre les obstacles d'une régénération pénible & lente. Chaque jour, à la vérité, vient ajouter à votre gloire, en vous préparant de nouveaux triomphes. Un Monarque vertueux, digne ami de la liberté, est venu au milieu de vous combler par la présence vos vœux les plus chers, & assurer votre victoire par la grande influence de son généreux suffrage. De toutes les parties de cet Empire, des milliers de Députés sont venus au nom de millions de Citoyens armés former la plus sainte alliance entre la Nation & son Roi; tous ont juré de maintenir, au prix de leur sang, cette heureuse Constitution qui assure leur liberté & fera leur bonheur. Mais vous ne pouvez vous dissimuler, Messieurs, que ce Royaume, tourmenté depuis long-temps par les angoisses d'une disette cruelle de subsistances, n'a pas moins à craindre aujourd'hui de la disette du numéraire, dont les effets ne sont pas moins funestes.

C'est dans ces circonstances que le Rapporteur de votre Comité a cru devoir vous proposer le secours d'une nouvelle fabrication de Monnoie de Billon. Il a voulu qu'elle fût considérable, pour que le secours fût abondant; qu'elle fût divisée en très-petites fractions, pour que le riche ne fût pas tenté de la soustraire à la circulation ; que le titre en fût très-bas, afin d'empêcher l'Etranger de la convoiter. Mais, Messieurs, votre Comité, en adoptant ce projet, n'a considéré que les avantages du moment, & n'a pas balancé les inconvéniens qu'il entraîneroit.

Il est absurde de supposer la nécessité d'une fabrica-

tion de vingt-quatre millions de Billon, pour faciliter les appoints dans les tranſactions de vingt-quatre millions d'hommes; & d'abord ne faut-il pas déduire plus de la moitié de ce nombre qui ſe repoſe ſur l'autre, du ſoin de pourvoir à ſes beſoins? D'ailleurs, le Pauvre n'a-t-il pas des Monnoies de cuivre, le Riche des menues Monnoies d'argen? Pourquoi donc fabriquer une ſi exceſſive quantité de Billon? On vous propoſe de débuter par vingt-quatre millions, tandis qu'il n'a été fabriqué, en exécution de l'Edit de 1738, depuis cette époque, juſqu'à l'année 1764, que pour 8,259,254 livres de ſols de 24 deniers: cependant cette Monnoie ſurabonde dans quelques Provinces, & n'eſt pas au-deſſous des beſoins dans cette Capitale. Encore la quantité en a-t-elle été diminuée des trois huitièmes, par le tranſport qui en a été fait dans nos Colonies, après les avoir frappés d'une nouvelle empreinte, & par la fonte d'une partie conſidérable qui a été faite à l'affinage de Trévoux & dans nos Hôtels des Monnoies.

Si cette Monnoie manque dans quelques Provinces, tandis qu'elle ſurabonde dans les autres, c'eſt parce qu'elle eſt comme cantonnée par le refus que font les Receveurs des impoſitions de la recevoir.

Qui de vous, Meſſieurs, n'a pas gémi plus d'une fois de la déplorable poſition où ſe trouvoient réduits ces malheureux Collecteurs des deniers publics, qui ſurchargés par les détails de leur recette, de cette Monnoie avilie & dédaignée, ſe trouvoient forcés d'en ſacrifier une portion, afin de ſe procurer des écus, pour éviter la contrainte par corps, prête à être exercée contr'eux par l'impitoyable Receveur du fiſc?

Qui de vous, Meſſieurs, n'a pas connu l'embarras que le commerce éprouvoit, il y a quelques années, lorſqu'il étoit contraint de recevoir, dans ſes paiemens, cette Monnoie, devenue ſi abondante, qu'il avoit fallu la renfermer dans des ſacs?

Si vous avez connu ces maux ne les aggravez pas en multipliant leurs causes ; mais sur-tout gardez-vous, Messieurs, de consentir à ce qu'on baisse le titre, & qu'on diminue le poids de cette Monnoie.

Quelle est donc, Messieurs, cette étrange proposition que l'on ne craint pas de faire aux Représentans d'un Peuple libre, aux Destructeurs des abus, aux Régénérateurs de la France ? On leur propose de décréter ce que les Monarques les plus absolus n'ont osé hasarder que dans les temps les plus désastreux, ce qu'ils n'ont fait (quand l'impérieuse nécessité les y a contraints) qu'avec la promesse de réparer les maux qu'ils ordonnoient. Enfin, c'est la Monnoie du Peuple dont on vous propose d'altérer, tout-à-la-fois, & le poids & l'aloi. Prétendroit-on lui enlever, par une supercherie indigne de la justice & de la majesté de cette Assemblée, la foible portion d'argent que son industrie active & ses travaux infatigables lui procurent avec tant de peine, & la remplacer par un vil métal d'une valeur fictive, idéale, & hors de proportion avec la valeur réelle pour laquelle il seroit mis en circulation ? On vous propose, Messieurs, d'emprisonner, dans une énorme masse de cuivre, une valeur de près de dix-huit millions d'argent fin, dans un temps où le numéraire disparoît pour se renfermer sous la garde inexorable des ennemis du bien public ; & ce, afin de donner au Trésor national un bénéfice de plus de trois millions, & une somme plus forte peut-être aux Officiers des Monnoies : & ce sera la classe la plus indigente de la Nation qui payera tôt ou tard ces bénéfices injustes & impolitiques, lorsque cette Monnoie venant à dépérir, ceux dont elle composera le modique trésor, iront en échanger les foibles restes contre une Monnoie neuve. Eh ! Messieurs, croyez que si vous adoptez un projet si mal combiné, vous ne tarderez pas à reconnoître l'erreur dans laquelle on vous aura précipités. Vous vous trouverez, en peu de temps, surchargés, excédés & ruinés par une incalculable quantité

de cette mauvaise Monnoie. Déja sur l'annonce de ce fatal projet, les Fabricans de Berminghem, les Princes d'Allemagne & les Montagnards des Alpes préparent leurs creusets, leurs coins, leurs balanciers; ils vous fourniront dix fois au-delà de vos besoins, cette Monnoie légère & de bas aloi. Ils partageront les odieux bénéfices de votre Trésor & de vos monnoyeurs, ou plutôt ils les anéantiront, parce que ce ne sera qu'après vous avoir enlevé votre dernier écu qu'ils cesseront de forger ce mauvais Billon.

Parmi les nombreux exemples que je pourrois citer à l'appui de mon assertion, je choisirai, Messieurs, celui dont j'ai une connoissance plus particulière, & qui ne sera peut-être pas inconnu à plusieurs d'entre vous, parce que je le prends dans les Etats d'un Prince qui avoisine trois de nos Provinces. En 1755, le feu Roi de Sardaigne fit refondre toutes ses Monnoies; il fit frapper de très-bons écus avec les divisions jusqu'au huitième.

Il fit faire, en même temps, une Monnoie de Billon, distinguée en pièces de sept & demi & de deux sols & demi. Ce Prince juste, autant qu'éclairé, n'en fit pas faire de plus foible, parce qu'il avoit, pour principe, que si les Monnoies de cuivre doivent avoir de très-petites fractions, afin que le Pauvre puisse se procurer à bas prix quantité d'objets de premier besoin, la Monnoie de Billon ne doit pas être trop foible, dans la crainte que le Riche ne paie à trop bon marché les services qu'il exige de l'indigent. Mais ce Prince négligea de donner à sa Monnoie basse une valeur intrinsèque, proportionnelle à celle de ses écus.

Bientôt ceux-ci commencèrent à disparoître, & au bout de dix années, il n'étoit plus possible de s'en procurer; mais la Monnoie basse, dont l'Administration Piémontoise n'avoit fabriqué que pour une somme de deux millions, se trouva dans une si excessive abondance

que par le calcul approximatif des Tréforeries, on l'eſtimoit monter à dix millions.

Que cet exemple, Meſſieurs, vous éclaire ſur les dangers du projet qui vous eſt propoſé par votre Comité. Ce n'eſt qu'avec étonnement, ſans doute, que vous appercevrez, par le calcul que je vais avoir l'honneur de vous préſenter, l'étonnante dégradation qu'on voudroit vous faire décréter pour cette eſpèce de Monnoie.

En 1738, lorſque les Directeurs avoient employé tout le remède de fin ſur l'eſpèce, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils l'avoient fabriquée, comme il eſt d'uſage, au plus bas terme fixé par la loi, le marc de ſols contenoit deux deniers huit grains d'argent fin, dont la valeur, ſuivant l'évaluation du tarif, étoit de 10 liv. 7 ſols 10 deniers $\frac{234}{261}$; lorſqu'ils avoient employé avec préciſion tout le remède de poids, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils avoient taillé dans le marc cent ſeize pièces de deux ſols, au lieu de cent douze, le marc étoit mis en circulation pour onze livres douze ſols; ce qui donnoit au Roi un bénéfice d'une livre quatre ſols deux deniers par marc, ſur lequel étoient pris les frais de déchet & de fabrication. Dans le nouveau projet qui vous eſt préſenté, on propoſe un titre de deux deniers au remède de trois grains, c'eſt-à-dire qu'on emploiera réellement un denier vingt-un grains d'argent fin dans le marc, qui, ſuivant l'évaluation du tarif, ne valent que 8 liv. 7 ſols $\frac{216}{261}$: & comme on taillera cent vingt-huit pièces au marc, au lieu de cent vingt, parce qu'on emploiera tout le remède de poids, ce marc ſera livré au Public pour valeur de 12 livres 16 ſols; ce qui procurera à la fabrication, c'eſt-à-dire, au Tréſor de l'Etat & aux Monnoyeurs un bénéfice de 4 livres 9 ſols par marc.

Le marc de 1738 aura donc donné au plus.	1 l.	4 ſ.	2 d.
Celui de 1790 donnera.	4	9	
Différence.	3	4	10

Il réſulte de ce calcul, que la fabrication ſe procurera ſur cette opération un bénéfice de plus de trente pour cent. Ce bénéfice énorme, n'eſt-il pas plus que ſuffiſant, pour irriter la cupidité de l'étranger? Comment pourrez-vous mettre obſtacle à une importation ruineuſe de ces mauvaiſes eſpèces qui viendront de toutes parts provoquer la ſortie de vos Monnoies précieuſes? Ce n'eſt pas ſeulement par l'empreinte que l'on reconnoît la fauſſe Monnoie, c'eſt ſur-tout par ſa mauvaiſe qualité. Les Fabricans de Bermingheim nous ont fourni, il y a trente ans, beaucoup de pièces de deux ſols, qu'ils fabriquoient publiquement, ſans que le Peuple ait élevé de plaintes, parce qu'ils les fabriquoient au même titre que nos Monnoies. Leur principal bénéfice réſultoit de la légèreté des pièces; & peut-être ne ſont-ils pas les ſeuls qui en aient fabriqué de légères. Meſſieurs, quand on fabrique des eſpèces, ſans le recours de la pièce au marc, il n'eſt aucun moyen de convaincre d'infidélité les fabrications criminelles.

Le ſeul garant que vous puiſſiez avoir de la fidélité des fabrications, eſt la probité inflexible des agens qui travaillent & ſurveillent. Mais à quel ſigne la reconnoîtrez-vous?

Je crois, Meſſieurs, vous avoir démontré les inconvéniens du projet de votre Comité; mais je dois de plus vous obſerver qu'auparavant de ſtatuer ſur la valeur intrinſèque des menues Monnoies que votre ſageſſe décrétera de faire fabriquer, il faut, avant tout, qu'elle détermine la proportion relative entre vos métaux qu'il convient à l'intérêt de la Nation d'adopter.

L'opération ruineuſe, ordonnée ſur vos Monnoies d'or, a dérangé cette proportion à tel point, que l'argent, comme matière, eſt plus cher aujourd'hui, d'un pour cent, que celui qui ſort de vos Monnoies; il diſparoîtra donc néceſſaire-

ment à mesure qu'il sera fabriqué. L'Orfèvre le fondra pour alimenter ses travaux ; vos Négocians appauvris journellement par un change ruineux avec les Commerçans étrangers, l'exporteront ; & toute votre Monnoie d'argent disparoîtra.

Il est temps, Messieurs, il est urgent d'aviser aux moyens de faire cesser ce désordre qui précipiteroit la ruine de la Nation, & culbuteroit, sans ressource, le système de liberté, qui vous a déja coûté tant de peines à établir.

Mais pour procéder à une opération aussi importante, avec la sagesse, avec la justice qui doit caractériser tous vos Décrets, il faut préparer cette grande & nécessaire restauration par des examens, par des discussions auxquelles votre Comité des Finances n'a pu se livrer.

Je vous le dirai avec la franchise qui m'a toujours caractérisé : lorsque votre Comité des Finances a chargé une de ses Sections de plusieurs parties diverses de l'administration auxquelles il a joint les Monnoies, il n'a pas même pressenti l'importance de cette dernière partie ; il n'a pas pensé que l'ordre & la bonne administration des Monnoies, sont un des principaux soutiens de la prospérité publique. Mais il est temps encore de réparer cette négligence.

Formez, Messieurs, dans le sein de votre Assemblée, un Comité peu nombreux de personnes dignes de votre confiance ; adjoignez à leurs travaux une Commission de cette Cour respectable qui, par ses lumières sur cette partie, mais sur-tout par son incorruptible fidélité à défendre les lois monétaires, dont la garde & l'observation lui étoient particulièrement confiées, n'a cessé dans aucun temps de bien mériter de la Nation. Si le nouvel ordre que vous venez d'établir dans les Tribunaux ne vous permet plus de conserver cette Cour antique & vénérable, honorez les derniers momens de son existence, en rendant ses lumières & ses vertus utiles à la Nation.

Il ne faut pas vous le dissimuler Messieurs, si vous enlevez à la fabrication des monnoies la surveillance de cette Compagnie, il faut nécessairement en changer le régime. Qui peut mieux que ces Magistrats vous révéler les défauts & les vices de ce régime qui, malgré les lois les plus précises, les plus prévoyantes, mais presque toujours éludées par le dispotisme de l'ancien Ministère, ont donné lieu à des crimes obscurs & publics, qui ont procuré à des hommes peu délicats, des fortunes scandaleuses & exagerées dans un temps où l'or remplaçoit les vertus & ennoblissoit tous les vices. Appelez aux conférences de ce Comité au moins deux personnes prises dans l'Adinistration supérieure des monnoies Il existe parmi ceux que de longs & utiles travaux ont consacrés à cette partie délicate de l'Adminiſtration, des hommes pleins de lumières & de probité, dont les connoissances & les talens vous donneront d'utiles & indispensables secours. Appelez enfin au milieu de ces Citoyens utiles & éclairés, trois Membres choisis parmi les Députés du commerce près l'Assemblée Nationale, ces hommes instruits de tout ce qui a trait au change qui règle les intérêts des Nations commercantes, & influe immédiatement sur leur prospérité. Instruits sur la valeur que les Nations ont fixé dans le rapport de leurs monnoies, ainsi que dans la hausse & la baisse du prix des métaux, comme marchandises, acheveront de compléter les instructions que votre Comité sera chargé de rédiger pour préparer des Décrets que la Nation attend de vous, Messieurs, avec une juste impatience pour fixer immuablement ses propriétés mobiliaires & ses créances, & mettre enfin un terme à cette exportation effrayante de ses monnoies, qui chaque jour augmente la détresse & la méfiance, & priveroit en peu de temps ce Royaume de ses richesses & de son crédit.

Dans ces circonstances, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer le Décret provisoire qui suit :

PROJET DE DÉCRET.

L'Assemblée Nationale considérant que le changement introduit par la déclaration du 30 Octobre 1785, dans la proportion depuis long-temps observée en France entre les monnoies d'or & d'argent, est une des causes principales de la disette du numéraire, dont la rareté, en dérangeant les fortunes particulières, pourroit ébranler la fortune publique;

Considérant qu'il est de son devoir & de sa justice de faire cesser les inquiétudes & les désordres que le dépérissement des menues monnoies d'argent & de billon, effacées & alterées par un long service, occasionnent journellement, soit en provoquant des contestations parmi le peuple, soit en facilitant l'introduction des basses monoies étrangères, au détriment de la chose publique;

Considérant enfin que les Décrets par lesquels elle a aboli la vénalité de tous les Offices de Judicature, lui imposent l'obligation d'établir un nouveau mode de surveillance sur la fabrication des métaux fins employés dans le commerce, & notamment sur le régime & la fabrication des monnoies, a décrété & décrète:

Article premier.

Qu'il sera formé dans son sein un Comité de sept Membres, qui sera spécialement chargé de s'occuper de tout ce qui a trait à la Législation des monnoies, à leur titre, à leur poids, & à la proportion qui doit être rétablie entre leurs valeurs respectives.

II.

Que ce Comité sera chargé de prendre tous les ren-

ſeignemens néceſſaires pour rechercher tous les abus qui auroient pu s'introduire dans le régime & la fabrication des monnoies. A l'effet de quoi la cour des monnoies de France ſera requiſe, de nommer parmi les Magiſtrats qui la compoſent, cinq Commiſſaires que ſon Comité des monnoies invitera à l'aider de leurs lumières & de leur expérience.

III.

Que ce Comité appelera à ſes diſcuſſions deux des perſonnes employées dans l'Adminiſtration ſupérieure des monnoies, & trois des Déptués des villes de commerce près l'Aſſemblée Nationale, les plus verſés dans la connoiſſance des changes étrangers & du commerce des métaux, pour, d'après leurs obſervations, & ſur le rapport qui ſera fait à l'Aſſemblée par ſon Comité, être enſuite par elle décrété ce qui ſera reconnu le plus utile à l'intérêt de la Nation, relativement à la refonte des menues monnoies d'argent & de billon, à la proportion qu'il conviendra de fixer entre les monnoies d'or & d'argent, & à ce qui ſera jugé néceſſaire de réformer ou d'établir dans le régime & la fabrication des monnoies.